

■ CDI manquants...

La CFE CGC a été interpellée par plusieurs salariés concernant l'embauche d'alternants en CDI.

La CFE-CGC a immédiatement écrit à Monsieur Stéphane Richard.

Courrier envoyé le 22 décembre 2015 :

Bonjour Monsieur Stéphane Richard, Président Directeur Général,

Lors de la réunion du 24 novembre 2015 sur l'emploi en France, vous avez indiqué devant toutes les Organisations Syndicales représentatives nationalement, que l'objectif 2015 de transformation des alternants en CDI n'a pas été atteint.

Il s'agissait de transformer 1 900 alternants en CDI. En novembre 2015, 1 750 recrutements seulement sont effectifs, et vous avez affirmé vouloir mettre en place un plan national exceptionnel de rattrapage pour **+200 CDI manquants**, sur décembre 2015 / janvier 2016.

La CFE-CGC est étonnée que cette information ne soit pas redescendue à la DO CARAIBES, alors que nous avons beaucoup d'alternants qui pourraient être embauchés en Guadeloupe, Martinique et Guyane, ce qui soulagerait les effectifs en forte décroissance.

La CFE-CGC vous rappelle que la DO Caraïbes a un des taux d'apprentissage les plus forts nationalement, et que la grande majorité des CDD sont des anciens alternants qui pourraient être embauchés rapidement pour soulager les équipes en poste, ce qui répondrait ainsi à l'objectif du plan

exceptionnel afin d'atteindre rapidement les 200 CDI manquants.

Les managers de la DO Caraïbes sont demandeurs de plus de souplesse pour concrétiser ces embauches en ces périodes de fortes demandes des clients de services, ce qui permettra de **stabiliser** les équipes pour **développer** le business et répondre à la satisfaction des clients sur la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane...

La CFE-CGC est particulièrement attachée au maintien de l'emploi et à l'embauche de jeunes au sein du Groupe Orange.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Copie : Bruno Mettling, Fabienne Dulac, Yann Bolore, Vincent Pujol

La CFE CGC espère donc un retour positif de la Direction concernant notre demande.



Employés, maîtrises et cadres, toutes vos infos sur www.cfecgc-orange.org

Vos correspondants CFE-CGC

Luc DRANE – 06.96.22.43.63
Emmanuel RIVIEREZ – 06.96.45.76.40
Antoiny CABRISSEAU - 06 96 31 64 29
Jean LANOIX – 06 96 45 17 41
Jeanne VOUNZI – 06.90.58.75.10
Carine BURLAUD – 06 96 26 20 49
Gérard FAYE – 06 94 23 23 05
Gérard BONJEAN – 06 90 61 71 77
Bruno POUTIER – 06 94 23 33 15
Pascal LE GUILLOUX - 06 94 26 87 62
Jean Marc DARTAGNAN – 06.89.10.01.12

Version électronique avec liens actifs

www.cfecgc-orange.org/tracts-et-publications/

Vous abonner gratuitement à nos publications

bit.ly/abtCFE-CGC

Nous suivre

 facebook.com/cfecgc.orange
 twitter.com/CFECCGOrange



Tous vos contacts CFE-CGC dans l'annuaire du syndicat bit.ly/annuaireCFECCG



Tout ce que la Direction vous tait
est sur le web CFE-CGC !
www.cfecgc-orange.org



■ Emportez-nous sur votre mobile ou tablette !



application iPhone



application Android



accès via navigateur

■ Abonnez-vous gratuitement !

La CFE-CGC vous informe sur l'actualité du Groupe Orange, décryptée par notre organisation. Parmi les thèmes que nous abordons régulièrement : emploi, rémunération, conditions de travail, stratégie d'entreprise, analyse des résultats, actualité sociale.

Pour recevoir nos publications par mail, compléter le coupon ci-dessous et (au choix) :

- le faxer au 01 40 45 51 57
- le scanner et l'envoyer par mail à info@cfecgc-orange.org
- le remettre à un représentant CFE-CGC Orange

Et aussi :

- vous abonner en ligne : <http://bit.ly/abtCFE-CGC>
- télécharger notre livret d'engagement : <http://bit.ly/livretCFE-CGC>
- adhérer : <http://bit.ly/adhererCFE-CGC>

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique exclusivement destiné à la gestion de vos abonnements, et sont traitées de manière confidentielle. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en écrivant à la CFE-CGC Orange.